



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/714

S/20957

9 novembre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 37 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 8 novembre 1989, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un communiqué publié le 7 novembre 1989 par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Japon sur la situation au Liban (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Hideo KAGAMI

ANNEXE

Communiqué publié le 7 novembre 1989 par un porte-parole du Ministère
des affaires étrangères du Japon sur la situation au Liban

Le Gouvernement japonais a appris avec satisfaction l'adoption de la charte de réconciliation nationale et de l'élection de M. René Mouawad à la présidence de la République par le Parlement libanais à sa session tenue à Qlaiaat.

Le Gouvernement japonais rend une fois de plus hommage aux efforts déployés sans relâche par le Haut Comité tripartite arabe, les parlementaires libanais et tous les intéressés afin de normaliser la situation au Liban.

Le Gouvernement japonais espère sincèrement que le peuple libanais, sous l'autorité de son nouveau président et sur la base de la charte de réconciliation nationale adoptée, mettra fin aux troubles qui se poursuivent depuis 14 ans et rétablira la paix et l'unité du pays.
